



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Sous-Préfecture  
de Fougères-Vitré

**ARRÊTÉ**

**portant modification de la composition de la Commission de Suivi de Site (CSS)  
de la société TRANSELI à Taillis.**

**LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE  
LE PREFET D'ILLE-ET-VILAINE**

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 125-1, L. 125-2-1 et R. 125-5, R. 125-8 à R. 125-8-5 ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;

VU l'arrêté préfectoral n° 32 698 du 25 mars 2003 autorisant l'exploitation de la Société TRANSELI située à Taillis, lieu-dit « Le Bas Pont » ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 avril 2013 portant création d'une commission de suivi de site dans le cadre du fonctionnement de la société TRANSELI à Taillis ;

VU l'extrait du procès-verbal des délibérations du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine en date du 29 avril , 2015;

VU la délibération du conseil municipal de Taillis en date du 14 avril 2014 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine ;

**ARRETE**

**Article 1er** – L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 9 avril 2013 portant composition de la commission de suivi de site de la société TRANSELI à Taillis est modifié comme suit :

**1 - Collège « Administrations de l'Etat » :**

- M. le Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine ou son représentant,
- M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement – UT 35 ou son représentant, inspecteur des installations classées,
- Mme la Directrice de la délégation territoriale d'Ille-et-Vilaine de l'agence régionale de santé de Bretagne (ARS – DT 35) ou son représentant,

**2 - Collège « Élus des collectivités territoriales » :**

Sont nommés en qualité de membres titulaires :  
 M. Michel SAUVAGE, représentant le conseil municipal de Taillis  
 M. Thierry TRAVERS, représentant le conseil départemental

Sont respectivement nommés en qualité de membres suppléants :  
 M. Philippe CHAVROCHE, représentant le conseil municipal de Taillis  
 Mme Monique SOCKATH, représentant le conseil départemental

**3 - Collège « Riverains de l'installation classée ou associations de protection de l'environnement » :**

Sont nommés en qualité de membres titulaires :  
 M. Paul PEGEAUD, membre de l'association Eau et Rivières de Bretagne  
 M. Joseph SERRAND, riverain

Sont respectivement nommés en qualité de membres suppléants :  
 Mme Denise HUARD, membre de l'association Eau et Rivières de Bretagne  
 M. Joseph TALIGOT, riverain

**4 - Collège « Exploitants de l'installation classée » :**

Sont nommés en qualité de membres titulaires :  
 M. Denis LEBLANC, Directeur de la société TRANSELI  
 M. Olivier BORIES, Responsable d'exploitation société TRANSELI

Sont respectivement nommés en qualité de membres suppléants :  
 Néant

**5 - Collège « Salariés de l'installation classée » :**

Est nommé respectivement en qualité de membre titulaire :  
 M. Benoît TILLET, Adjoint d'exploitation

Est nommé respectivement en qualité de membre suppléant  
 M. Pascal TRAVERS, Chauffeur

**6 - Personnalité qualifiée :**

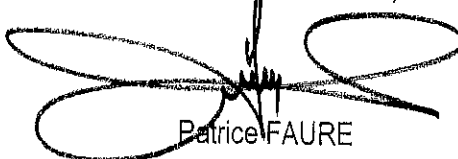
M. le Chef du service départemental d'incendie et de secours ou son représentant,

**Article 2** Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 9 avril 2013 demeurent inchangées.

**Article 3** Le Secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine et le Sous-Préfet de l'arrondissement de Fougères-Vitré sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et dont une copie sera adressée à chacun des membres composant cette commission.

Rennes, le 29 mai 2015

Pour le Préfet et par délégation,  
 Le Secrétaire Général,



Patrice FAURE